

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2023	034	15
----	------	-----	----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

DATE DE CONVOCATION 15 juin 2023	L'an deux mille vingt-trois, le 21 juin à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 15 juin 2023	<u>Etaient présents</u> : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, M. LEDUC, M. MONROIG, MME RAFOUJULT, M. SIPA, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE : 26	<u>Absents représentés</u> : MME BOURDAIS par M. BREHIER et M. FRIMON-RICHARD par MME DELAVOIX
PRÉSENTS : 21	<u>Absente excusée</u> : MME CHARREAU
VOTANTS : 23	<u>Absents</u> : M. BETTI et MME TISSOT
	MME ROCH a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2022

Monsieur MATT, Maire de la Commune d'Egry, rappelle qu'aux termes de l'ordonnance du 2 janvier 1959, la comptabilité publique est fondée sur le principe de séparation des fonctions entre l'ordonnateur et le comptable.

La gestion administrative de l'ordonnateur (le Maire) est présentée dans le compte administratif, et la gestion comptable du payeur (le Trésorier) dans le compte de gestion. Lors de l'examen des comptes de clôture d'un exercice, le Conseil Municipal donne son avis sur la concordance des deux documents.

Il indique que le vote du compte de gestion définitif visé par le comptable centralisateur doit intervenir préalablement à celui du compte administratif, dont il constitue une pièce justificative essentielle au titre du contrôle de légalité.

Le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU les articles L.1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable émis par la Commission des Finances et des Affaires administratives le 14 juin 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver ledit compte,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le

ID : 091-219102076-20230621-ACTE202303415-DE

STATUANT sur l'exécution du budget 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de notre part.

APPROUVE le compte de gestion pour l'exercice 2022.

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 23/06/23
et de la publication le : 23/06/23
Le Maire



Edouard MATT

Pour extrait certifié conforme
Le Maire



Edouard MATT

Résultats budgétaires de l'exercice

10100 - EGLY

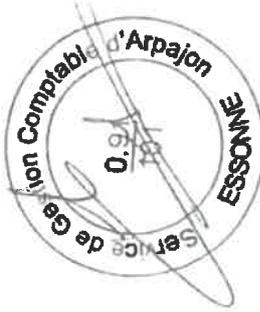
Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 164 497,94	7 710 972,82	11 875 470,76
Titres de recette émis (b)	1 556 513,38	5 767 410,30	7 323 923,68
Réductions de titres (c)		77 615,90	77 615,90
Recettes nettes (d = b - c)	1 556 513,38	5 689 794,40	7 246 307,78
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 164 497,94	7 710 972,82	11 875 470,76
Mandats émis (f)	974 583,42	4 857 228,53	5 831 811,95
Annulations de mandats (g)	3 480,00	44 134,84	47 614,84
Depenses nettes (h = f - g)	971 103,42	4 813 093,69	5 784 197,11
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	585 409,96	876 700,71	1 462 110,67
(h - d) Déficit			



LE MAIRE

Edouard MATT



Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le

ID : 091-219102076-20230621-ACTE202303415-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

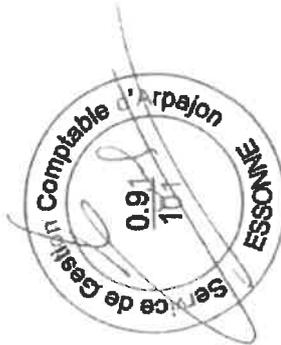
10100 - EGLY

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-29 176,50		585 409,96		556 233,46
Fonctionnement	2 243 516,82		876 700,71		3 120 217,53
TOTAL I	2 214 340,32		1 462 110,67		3 676 450,99
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	2 214 340,32		1 462 110,67		3 676 450,99

Exercice 2022



Edouard MATT



Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le

ID : 091-219102076-20230621-ACTE202303415-DE